

PROGRAMME FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

L'apprentissage anticipé de la conduite « AAC » est une formation fondée sur une acquisition progressive et étalée dans le temps, des connaissances et savoirs faire indispensables à la maîtrise de la conduite des véhicules et avec l'accord de l'assureur.

Durée du permis probatoire en optant pour la formule AAC : 2 ans

Il comporte :

Une période de formation initiale dispensée dans un Centre d'établissement de la conduite, agréé, à l'issue de laquelle, l'élève doit avoir effectué une évaluation de ses connaissances à la conduite, obtenu l'examen théorique général (valable 5 ans), avoir effectué une formation initiale d'une durée minimale de 20 heures de conduite (dispensée selon le R.E.M.C).

Suite à cette formation initiale, si l'enseignant estime que le candidat peut conduire, sans mettre en danger ses passagers et les autres usagers, en présence du ou des accompagnateurs, l'école délivre alors l'attestation de fin de formation initiale avec toutes les consignes associées.

2 rendez-vous pédagogiques, minimum, sont à programmer.

Le premier : dans un délai de six mois, après avoir effectué minimum 1000 Km (délai préfectoral : 3 semaines).

Le deuxième : dans les deux mois précédant l'examen du permis de conduire, après avoir effectué minimum 3000 Km (dans les mêmes délais que le premier).

Possibilité de passer l'examen de conduite 6 mois avant la date d'anniversaire des 18 ans.

C.F.A Formation

18, Avenue Albert Thomas – 87000 LIMOGES – TEL 05 55 05 34 34 – Mail cfarond@wanadoo.fr

SIEGE SOCIAL : 18 AVENUE ALBERT THOMAS 87000 LIMOGES

Numéro référencement DATADOCK : **0069295**